

SÉANCE DU 2022-01-17

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 17^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière en visioconférence des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, LISE PINAULT, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et secrétaire-trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 2022-01-17

1. Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 6-13-20 décembre 2021
4. Adoption des comptes du mois.
5. Dépôt du projet de règlement 351-22 : Taux de taxe 2022
6. Avis de motion
7. Assemblée publique de consultation règlement 350-21
8. Adoption du règlement 350-21 modifiant le règlement de zonage numéro 227
9. Décompte no 2 Barrette
10. Décompte final Barrette
11. Fin des travaux rang Barrette
12. Réception provisoire
13. Autorisation de paiement pour le journal municipal à Poste-Canada
14. Autorisation de paiement à la sureté du Québec
15. Autorisation de paiement des quotes-parts MRC de la Matapédia et ville d'Amqui
16. Autorisation de paiement à la FQM assurance inc.
17. Autorisation de paiement au Réseau Biblio
18. Autorisation de paiement PG Solution
19. Adhésion ADMQ
20. Demande MTQ
21. Budget discrétionnaire monsieur : Pascal Bérubé
22. Demande d'aide financière : initiatives culturelles
23. Photocopieur
24. Salaire du directeur général
25. Correspondance
26. Varia
27. Levée de l'assemblée

2022-01-006

1. Séance à huis clos

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue d'adopter l'ouverture de la séance tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2022-01-007

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2022-01-008

3. Adoption des procès-verbaux du 6-13-20 décembre 2021

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6,13 et 20 décembre 2021 tel que rédigé.

4. Adoption des comptes du mois.

9261-9923 QUÉBEC.INC	229.95
AIR LIQUIDE	28.87
ALARME 911	5 576.11
ALLIANCE FORESTIÈRES NEMTAYÉ	2 096.68
ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC	12.21
AQUATECH	624.79
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	124.20
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	126.75
CARQUEST PIÈCES D'AUTOS	574.59
COPIEUR PCM	839.97
ECOSITE DE LA MATAPEDIA	82.78
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	327.68
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS 1982	5 221.98
ÉQUIPEMENT SMS	3 585.37
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	15.00
GESTION PMI	1 650.70
YVETTE GAGNON	276.75
GROUPE YVES GAGNON	170.35
HARNOIS ÉNERGIE	10 859.59
KALEIDOS	315.61
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	180.15
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	119.86
MRC DE LA MATAPÉDIA	8 783.55
PIÈCE D'AUTOS DR INC	748.76
RCAP LEASING	204.66
RÉNO-VALLÉE INC.	391.76
LE RÉSEAU BIBLIO DU BAS -SAINT-LAURENT	367.09
SÉCURITÉ MÉDIC ENR.	67.27
SPORT EXPERTS	32.17

2022-01-009

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de décembre 2021 pour un total de 43 635.20\$ et d'en autoriser le paiement.

2022-01-010

5. Dépôt du projet de règlement 351-22 : Taux de taxe 2022

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte dépose le projet de règlement 351-22 et en explique les principaux points.

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le taux de la taxe foncière à être prélevé sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand sera de 1.0415 \$ du cent dollars d'évaluation;

Article 3 :

Le taux de taxe pour la collecte et le traitement des eaux usées est de 475,00 dollars par unité;

Une unité = 1 logement
Commerces et autres usages
Annexe A

Article 4 :

Le taux de taxe pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles est de 190,00 dollars par unité.

Une unité = 1 logement

Article 5 :

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

6. Avis de motion

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Aubert Turcotte qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 351-22 pour les taux de taxes de l'exercice financier 2022 sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand

7. Assemblé publique de consultation règlement 350-21

Aucune question

2022-01-011

8. Adoption du règlement 350-21 modifiant le règlement de zonage numéro 227

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le règlement de zonage numéro 227 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire autoriser les dômes en toile pour les usages publics et industriels situés dans une zone industrielle;

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopter le règlement 350-20

Article 1 : MATERIAUX AUTORISES POUR LE REVETEMENT DES MURS EXTERIEURS

Le paragraphe 10° de l'article 6.6.1 du règlement de zonage numéro 227 est remplacé par le suivant :

« 10° la toile tissée d'au moins 10 onces/verges carrée et traitée pour résister aux rayons ultraviolets et maintenue par une structure d'un seul tenant de type « dôme » pour :

- Les bâtiments dont l'usage principal fait partie du groupe d'usages *agriculture*;
- Les bâtiments dont l'usage principal fait partie du groupe d'usages *public* ou *industrie* lorsque situés dans une zone dont l'usage dominant est *industriel*. ».

Article 2 : MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LE REVÊTEMENT DES TOITURES

Le paragraphe 7° de l'article 6.6.2 du règlement de zonage numéro 227 est remplacé par le suivant :

« 7° la toile tissée d'au moins 10 onces/verges carrée et traitée pour résister aux rayons ultraviolets et maintenue par une structure d'un seul tenant de type « dôme » pour :

- Les bâtiments dont l'usage principal fait partie du groupe d'usages *agriculture*;
- Les bâtiments dont l'usage principal fait partie du groupe d'usages *public* ou *industrie* lorsque situés dans une zone dont l'usage dominant est *industriel*. ».

Article 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

2022-01-012

9. Décompte no 2 Barrette

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de faire le paiement du décompte no 2 aux Entreprises Michaud au montant de 153.23\$

2022-01-013

10. Décompte finale Barrette

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de faire le paiement du décompte final aux Entreprises Michaud au montant de 11 030.90\$

2022-01-014

11. Fin des travaux rang Barrette

Attendu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 30 octobre 2021 au 15 novembre 2021;

Attendu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur.

Pour ces motifs, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopté :

1- Que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

2- Que la municipalité autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

2022-01-015

12. Réception provisoire

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement que le 15 novembre 2021 est le délai de garantie de 12 mois concernant le bon état et le bon fonctionnement des travaux et au terme duquel de la réception définitive pourra être effectuée.

2022-01-016

13. Autorisation de paiement pour le journal municipal à Poste-Canada

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'autoriser le paiement à Poste Canada pour la publication du journal local à chacune des parutions

2022-01-017

14. Autorisation de paiement à la sureté du Québec

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de payer en deux versements notre quote-part à Sureté du Québec au montant de 52 004.00\$

2022-01-018

15. Autorisation de paiement des quotes-parts MRC de la Matapédia et ville d'Amqui

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de payer les quotes-parts à la MRC de la Matapédia au montant de 237 860.58\$\$ et à la ville d'Amqui pour l'utilisation de la piscine le montant est à confirmer dans une séance ultérieure; les paiements seront effectués a chacune des échéances.

2022-01-019

16. Autorisation de paiement à la FQM assurance inc.

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de faire le paiement des assurances à la FQM assurance inc. au montant de 30 690.04\$

2022-01-020

17. Autorisation de paiement au Réseau Biblio

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller - Serge Lévesque et résolue unanimement de payer notre cotisation 2022-2023 au montant de 5 935.47\$.

2022-01-021

18. Autorisation de paiement PG Solution

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de faire le paiement de 9 454.39\$ à PG Solution

2022-01-022

19. Adhésion ADMQ

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'accorder le paiement de 495.00\$ à ADMQ pour l'adhésion de madame Annick Lavoie

2022-01-023

20. Demande MTQ

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de renouveler auprès du ministère des Transports notre demande pour le pavage de la route 195 dans la portion urbaine de la municipalité.

2022-01-024

21. Budget discrétionnaire monsieur : Pascal Bérubé

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de demander un montant de 25 000.00\$ du budget discrétionnaire du ministre monsieur Pascal Bérubé pour la réfection du rang Lacasse.

2022-01-025

22. Demande d'aide financière : Initiatives culturelles

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de déposer un projet d'aide financière : Initiatives culturelles. La municipalité s'engage à payer la partie non subventionnée du projet et mandate monsieur Charles Éric Poirier signataire du projet.

2022-01-026

23. Photocopieur

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de faire la location d'un nouveau photocopieur auprès de la compagnie Xéros et d'autoriser le directeur général à signer les documents requis.

2022-01-027

24. Salaire du directeur général

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'accorder un rattrapage salarial de 1.00\$ de l'heure à compter de 2022 au directeur général et secrétaire-trésorier.

25. Correspondance

La correspondance est lue

26. Varia

Il n'y a pas de varia

2022-01-028

27. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe